

Montpellier : scandaleux réquisitoire du procureur contre les valeureux qui avaient libéré la fac de ses occupants

écrit par Christine Tasin | 23 mai 2021



Des hommes en agouilles ou à visage découvert avaient fait évacuer par la force les étudiants bloquant. / DR

Ecoeurant. Epouvantable. Désespérant...

On avait, à l'époque, salué bien bas la douzaine de Résistants qui, las de voir la façon occupée, interdite aux étudiants désireux de bosser, avaient fini par entrer, cagoules, dans la fac et mettre tout ça dehors le 22 mars 2018. Et avaient reçu les félicitations du doyen Philippe Petel.

<https://resistancerepublicaine.com/2018/03/24/montpellier-coup-de-chapeau-aux-12-etudiants-qui-ont-chasse-50-grevistes->

[ccupant-luniversite/](#)

Naturellement, l'immonde avait crié à l'extrême-droite !

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/23/montpellier-de-s-etudiants-violemment-expulses-de-la-fac-de-droit-par-des-individus-cagoules_5275544_4401467.html

On se souvient que le doyen de la fac avait carrément été mis en garde à vue, avait été suspendu de son poste par Frédérique Vidal, donc par Macron, accusé d'avoir ouvert la porte de l'amphithéâtre aux Résistants. Suspendu pendant 5 ans sans rémunération !!! Et son collègue historien Coronel de Boissezon avait lui, carrément été limogé avec interdiction d'exercer à vie dans quelque établissement à vie !!! Pour le plus grand bonheur de Marion et des étudiants de l'IHP qui l'ont récupéré.

<https://resistancerepublicaine.com/2018/03/31/garde-a-vue-prolongee-pour-le-doyen-petel/>

<https://ledoc-info.com/2020/10/07/le-sulfureux-professeur-montpellierain-jean-luc-coronel-de-boissezon-se-recase-dans-lecole-de-marion-marechal/>

Ben oui, quand la police et la justice refusent de faire respecter la loi, et que des citoyens s'en chargent, ce sont les bons qui sont traînés au tribunal.

Hier d'était le procès des gens soupçonnés d'avoir joué les videurs... Un procès scandaleux, avec des peines de prison ferme allant jusqu'à un an demandées par le Procureur !! Envie de hurler, de tout casser. Les Aliens volent, violent, agressent, sortent de prison le jour même de leur arrestation, mais un procureur ose demander de la prison ferme pour avoir sorti des squatteurs !!!!

.

Au deuxième jour et dernier jour du procès ce vendredi 21 mai , le procureur de la

République Fabrice Belargent requiert de la prison avec sursis pour l'ancien doyen de la fac de droit Philippe Pétel et de la prison ferme pour le professeur de droit Jean-Luc Coronel de Boissezon.

À la fin de la deuxième matinée du procès ce vendredi 21 mars dit du commando de la fac de droit, procureur de la République Fabrice Belargent a requis contre les sept prévenus poursuivis pour violences aggravées ou complicité de ces violences commises le 22 mai 2018 au soir contre des étudiants bloqueurs dans la fac de droit de Montpellier alors qu'ils s'opposaient à la loi Parcousup.

Prison ferme requise pour les violences et du sursis pour la complicité, la décision rendue le 2 juillet prochain

Le procureur a requis 18 mois avec sursis et cinq ans d'interdiction d'exercer toute fonction publique contre Philippe Pétel pour complicité.

Pour Jean-Luc Coronel de Boissezon, prof de droit, 10 mois ferme avec détention possible à domicile et cinq ans d'interdiction d'exercer toute fonction publique.

Sa compagne Patricia M. « sans qui rien n'aurait été possible » dit le procureur, un an avec sursis requis.

Pour le colonel en retraite, Thierry. V un an dont quatre mois ferme et détention à domicile pour les violences aggravées en coaction, requis.

Pour le joueur Sétois Mathieu.R. un an dont quatre mois ferme et détention à domicile pour les violences aggravées requis.

Pour T.P., ancien ouvrier Sétois, un an dont quatre mois ferme et détention à domicile pour les violences aggravées requis.

« Chacun a pris une part active à l'action commune » a estimé le procureur Fabrice Belargent, concernant ces trois derniers.

Pour Martial Roudier sympathisant Ligue du Midi et rédacteur en chef de Lengadoc info, un an ferme requis.

L'affaire sera mise en délibéré et la décision du tribunal sera rendue le 2 juillet.

<https://www.midilibre.fr/2021/05/21/proces-du-commando-de-la-fac-de-droit-les-requis>

[itions-du-ministere-public-9558159.php](#)

.

Une infamie.

Voir aussi le compte-rendu de Richard Roudier :

<https://ripostelaique.com/le-procureur-belargent-requier-t-de-l-a-prison-contre-ceux-qui-ont-libere-la-fac-occupee.html>